

Défense animale, libération animale, antispécisme, égalité animale...

David Olivier

Cahiers antispécistes n°0, 1, 15 & 16 et 19

Les textes reproduits ici ont été publiés dans les deux premiers numéros (n° 0 et 1, de 1991) de la revue *Cahiers antispécistes*, ainsi que dans les n° 15 & 16 et 19. Ils tentent de différencier les notions de défense animale (ou protection animale), de libération animale, puis d'antispécisme et d'égalité animale.

L'égalité animale

David Olivier

Cahiers antispécistes n°0 (septembre 1991)

Il est difficile d'argumenter une lapalissade, tout ce que l'on peut en dire étant par avance superflu. Si une phrase tautologique ne convainc pas d'elle-même de sa vérité toute personne sensée, alors quel argument, quel autre développement le pourra ? Et c'est non en raison de sa complexité, mais au contraire parce que nous la ressentons comme étant d'ordre tautologique, que nous avons de la difficulté à argumenter la position de l'égalité animale.

La thèse antispéciste est celle-ci : les intérêts égaux sont égaux. L'égalité qu'elle défend, c'est l'affirmation selon laquelle lorsque deux êtres sont porteurs d'intérêts de même grandeur, de même importance, alors lesdits intérêts sont aussi importants l'un que l'autre, aussi grands, indépendamment de toute autre caractéristique possédée par ces êtres, de leur couleur de peau comme de leur intelligence.

On pourra discuter du sens du mot *intérêt* ; celui que je lui donne est l'intérêt qu'a tout être sensible à ne pas souffrir, à éprouver le plaisir, le bonheur, et pour cela à continuer à exister. On contestera peut-être aussi l'identité que je suggère entre la *grandeur* et l'*importance* d'un intérêt. L'importance d'un intérêt, c'est la force avec laquelle cet intérêt importe. Elle dépend de l'intensité et de la durée de la souffrance qu'il s'agit d'éviter, ou du plaisir qu'il s'agit de provoquer ; elle ne dépend pas directement de l'intelligence de l'être dont c'est l'intérêt, pas plus que du nombre de ses chromosomes. Et un intérêt qui importe, c'est, sauf paralysie, un intérêt qui pousse à agir. La grandeur d'un intérêt correspond ainsi à l'importance qui lui est donnée lorsqu'une décision est à prendre.

Si dans nos actes nous prenons en compte les intérêts de quiconque autre que nous-mêmes, ce ne peut être en fonction de nos propres intérêts - sinon, ce sont encore nos intérêts que nous prenons en compte. Si nous proclamons juste de prendre en compte un intérêt autre que le nôtre, ce ne peut être qu'en fonction du fait qu'il s'agit d'un intérêt, et non en fonction du rapport qu'a à nous l'être dont c'est l'intérêt, ni en fonction du rapport que cet être a à notre interlocuteur. C'est cela qui rend injuste le racisme et le sexisme. Un acte ne peut être juste ou injuste selon que l'auteur de l'acte et celui qui le subit appartiennent

ment ou non au même groupe. Ce n'est pas le fait d'être blanc, ni celui de parler à un Blanc, qui peut tout-à-coup rendre vraie la proposition : «Il est juste de réduire les Noirs en l'esclavage». Et de même est injuste le spécisme. Ce n'est pas le fait d'être humain, ni celui de n'avoir comme interlocuteurs au sens propre que des humains, qui peut rendre juste l'esclavage des non-humains.

Parmi les animaux : les humains. Deux conséquences, donc, à l'égalité animale :

1. Les intérêts de tous les animaux non humains doivent être pris en compte avec le même poids que s'il s'agissait d'intérêts humains. Nous ne demandons pas la prise en compte des intérêts non humains dans les interstices des intérêts humains. Nous demandons l'égalité.

2. L'égalité animale implique l'égalité humaine, et les intérêts de tous les humains doivent être pris en compte de façon égale, que ces humains soient blancs ou noirs, hommes ou femmes, nés dans les pays développés ou dans ceux du Tiers Monde ; et ceci est loin d'être le cas encore aujourd'hui. Mais les antispécistes n'ont pas à chercher à se justifier en mettant à chaque instant en avant le fait qu'ils se préoccupent «aussi» des humains. À celui qui lutte pour l'égalité pour les Noirs américains, on ne demande pas «Que faites-vous pour les Kurdes ?», ni «Que faites-vous pour les poules ?».

La lutte antiraciste a beaucoup passé de temps et d'énergie à vouloir démontrer l'égalité effective d'intelligence, ou de capacité au travail, ou de capacité culturelle, des différentes sortes d'êtres humains ; au point de laisser croire que l'égalité qu'elle revendique est celle-là.

On trouvera peu, dans ces pages, d'éloges de l'intelligence des «bêtes». Nous ne dirons pas, comme tant d'autres, qu'«en fin de compte», elles sont plus, ou aussi, intelligentes que nous. Notre propos n'est pas celui-là.

On ne peut prétendre que les Noirs doivent être respectés autant que les Blancs *parce qu'ils* sont aussi intelligents qu'eux, sans suggérer que les humains moins intelligents que les autres méritent le mépris. On ne peut prétendre fonder l'égalité des races ou des sexes humains sur la possession égale par ces groupes de quelque capacité que ce soit, sans justifier la discrimination contre ceux des humains qui, de fait, possèdent ces capacités à un degré moindre. L'antispécisme s'oppose au mépris, et lutte pour une justice qui ne soit celle ni du plus fort, ni du plus intelligent.

Et les plantes ? L'égalité de A et de B n'est pas contredite par l'affirmation que C , aussi, est égal à A et à B . Pas plus que l'égalité animale ne contredit l'égalité des humains, l'égalité des êtres vivants ne contredirait, si elle était vraie, l'égalité animale. Pourtant, «les plantes» sont souvent avancées comme objection à nos thèses.

Il s'agit en fait d'un argument *ad hominem* ; l'égalité des vivants est censée effrayer, par la difficulté qu'il y aurait à agir en conséquence. La valeur argumentative de l'objection est nulle, bien que sa valeur psychologique puisse être forte.

Cela dit, je ne crois pas à l'égalité des êtres vivants ; ou, plus exactement, je crois à l'égalité d'importance des intérêts de même grandeur de tous les êtres qui ont des intérêts, mais je ne crois pas que les plantes, ou les bactéries par exemple, aient des intérêts ; je ne les crois capables ni de plaisir ni de souffrance,

je crois nulle la grandeur de leurs intérêts. Je ne les méprise pas ; je pense seulement qu'elles ne sont pas concernées par nos actes.

Je ne veux pas ici argumenter cela ; la question de la sensibilité des plantes est importante, mais technique, comme l'est par exemple celle des critères de non-sensibilité d'un humain en coma irréversible. On peut remplacer dans mon propos «animaux», par «êtres ayant des intérêts» ; le sens, pour moi, en sera inchangé.

Défense animale / libération animale

David Olivier

Cahiers antispécistes n°1 (octobre 1991)

La défense animale en tant que mouvement organisé existe depuis environ un siècle et demi ; bien qu'évidemment, au niveau individuel, il y ait toujours eu des actes d'amitié et de compassion sans distinction d'espèce. La libération animale, qui, elle, remet en question les présupposés fondamentaux du spécisme, est née en tant que mouvement à partir de 1975, année de la publication par Peter Singer de *Animal Liberation*¹. Là non plus, les idées elles-mêmes ne datent pas de 1975, le spé-

1. Peter Singer, éd. Jonathan Cape, Londres, 1975 et 1990, trad. française, *La Libération animale*, aux éd. Grasset, 1993 ; voir aussi P. Singer, *L'Égalité animale expliquée aux humain-es*, éd. tahin party, Lyon, [1991] 2007.

cisme ayant été fort souvent remis en question au cours de l'histoire, par des personnes généralement, mais pas toujours, isolées, et si cette remise en question paraît aujourd'hui à beaucoup de gens incongrue, cela est sans doute en grande partie dû à deux millénaires de christianisme qui ont étouffé toute volonté de prise en compte des intérêts non humains en tant que tels² (cela peut paraître paradoxal à ceux qui, comme moi, ont été élevés avec l'idée que le christianisme, au moins en principe, professe un amour tout particulier envers les plus démunis).

La viande

On pourrait croire que le mouvement actuel de libération animale est simplement le prolongement, voire la réussite, du mouvement précédant de défense animale. C'est un peu ce que nous voulions penser, lorsqu'il y a deux ans, quatre amis et moi-même avons produit la brochure *Nous ne mangeons pas de viande pour ne pas tuer d'animaux*³. Nous savions que peu de monde dans les associations de défense animale était végétarien, mais nous avons pris contact avec elles, puisque, pensions-nous, leur propos était, au moins théoriquement, le même que le nôtre.

Nous avons été déçus. Nous avons vite senti que nous gênions - quand on ne nous a pas carrément insultés («mangeurs d'herbe»). Les seuls qui nous ont aidés appartenaient à la minorité, petite mais non négligeable, de militants déjà végétariens,

2. Cf. l'encyclique *Sollicitudo Rei Socialis* du Pape Jean-Paul II, 1988, qui semble amorcer un tournant, mais en fait ne prend en compte les animaux qu'en tant que composantes du «monde naturel», et non comme des êtres ayant leurs propres intérêts et leur propre vie à vivre.

3. Brochure collective, éd. Y. Bonnardel, Lyon, 1989.

et si notre brochure a convaincu quelques dizaines de personnes de cesser de manger de la viande, ce fut toujours à l'extérieur de la défense animale. Au sein de la défense animale, par contre, ceux qui mangent de la viande savent très bien ce qu'ils font et n'ont pas l'intention de cesser.

Nous espérions tout de même trouver parmi ces végétariens de la défense animale des alliés, qui nous aideraient à imposer à l'ensemble du mouvement une remise en question de la viande. Nous avons encore été déçus. Certains nous ont aidés à faire connaître et à diffuser notre *Nous ne...*, mais sans jamais s'engager personnellement ; de façon absurde, ils semblaient systématiquement vouloir considérer le végétarisme comme ne pouvant relever que d'un choix personnel.

Tout se passe comme si au sein de la défense animale existait un accord tacite pour ne pas remettre en cause les règles de base qui déterminent les rapports des humains aux autres animaux ; et, s'il y est permis de ne pas manger de viande, cela doit représenter tout au plus une remise en cause limitée aux aspects non essentiels des pratiques spécistes, comme l'élevage en batterie. Mieux, on évoquera la diététique, ou le caractère «non naturel» de la consommation de viande par les humains, pour éviter de contester la justesse de notre utilisation des animaux non humains à notre guise dès lors que le profit que nous pouvons en tirer est réel. Si quelques-uns admettent que c'est pour les animaux qu'ils s'abstiennent de la viande, personne ne va jusqu'à estimer que cette question mérite qu'on brise en son nom le consensus du groupe, uni dans sa lutte contre l'ennemi numéro un : le monstre (le vivisecteur).

La vivisection

On pourrait espérer que sur la vivisection, au moins, nous serions d'accord avec la défense animale - même si pour nous, cette question ne peut être qu'un aspect «exotique» du problème, comme la corrida ou la consommation des chiens coréens, tant que tous les jours les bons humains moyens mangeront de la viande.

Ici encore, nous avons été déçus. Au lieu de remettre en question le principe de l'utilisation des animaux pour n'importe quelle fin humaine, la défense animale insiste sur l'«inutilité» des expériences - inutilité pour les humains, bien sûr.

Les avocats des animaux

La défense animale est en fait, comme la défense en justice. L'avocat - le défenseur - d'un voleur doit pouvoir défendre son client, c'est-à-dire demander qu'il ne soit pas puni, ou qu'il le soit moins, sans contester les lois qui punissent les voleurs. La défense animale défend les animaux, au sein d'un système donné. En défense des chiens, elle dira qu'ils tiennent compagnie aux vieillards, en défense des chats, qu'ils tuent les rats, en défense des rats, que leur usage expérimental n'est pas fiable. En défense des canards, que le foie gras est toxique, en défense des lièvres, que la chasse tue les humains.

Sur l'avocat d'un voleur pèse toujours, malgré tout, la menace d'être pris pour l'avocat *des* voleurs, pour leur ami, pour un partisan du vol. Il est vital pour sa défense que le juge n'ait pas l'impression, s'il libère *ce* voleur, de libérer *tous* les voleurs. De même, la défense animale ressent-elle comme vitale de ne pas remettre en question le spécisme.

Radicalité ?

La distinction que nous faisons entre défense et libération animale n'est pas une simple question de radicalité. Les partisans de Hans Ruesch, par exemple, sont très radicaux dans leur refus de concéder à la vivisection la moindre valeur scientifique, et sont ainsi abolitionnistes purs et durs. Par ailleurs, par la structure de leur argumentation, ils sont radicalement immobilistes, une grande part de leur temps étant consacrée à interdire toute remise en question du spécisme (les arguments éthiques sont, selon eux, inefficaces, ou non scientifiques, ou pleurnichards, etc.). De même, en France, les raids contre les laboratoires de vivisection ont été presque toujours le fait de mangeurs de viande. Pendant ce temps, les libérationnistes, eux, publient des brochures pour diffuser leurs idées. Et ne mangent pas de viande.

Si je suis pour la libération animale, ce n'est pas pour sa radicalité. Je ne reproche pas à la défense animale d'être «molle», ou «modérée» ; je lui reproche de défendre le spécisme. Je ne cherche pas l'extrémisme des idées, je suis pour la justesse des idées. Et le spécisme n'est pas une idée juste.

«Égalité animale»

La rédaction

Cahiers antispécistes n°15 & 16 (avril 1998)

On aura peut-être noté un petit changement dans le sous-titre des *Cahiers antispécistes*, devenu «Réflexion et action pour *l'égalité animale*» au lieu de «...pour la libération animale».

De plus en plus d'antispécistes en France utilisent implicitement une catégorisation* qui, bien sûr, les différencie de la défense animale, mais aussi distingue au sein du mouvement d'une part les organisations de «libération animale», qui se donnent des objectifs plus ou moins explicitement abolitionnistes (en finir avec les exploitations) tout en s'appuyant sur des stratégies souvent spécistes, et d'autre part des organisations pour l'égalité animale, qui estiment impossible d'en finir avec l'exploitation sans éradiquer culturellement l'idéologie spéciste et sans remplacer l'humanisme et les «droits de l'homme» par l'égalité animale. La première tendance est alors vue comme manquant de cohérence, comme «n'allant pas jusqu'au bout».

Nous-mêmes pensons qu'un mouvement qui utilise des arguments spécistes, qui ne parle pas explicitement de l'égalité animale comme objectif, qui ne profite pas des occasions offertes pour promouvoir cette idée et au contraire noie souvent la notion d'intérêt des individus sensibles dans un fond naturaliste jamais critiqué, ne peut être clairement antispéciste et former un point d'appui solide pour la lutte pour l'égalité animale. Le combat contre le spécisme implique de développer des positions réelles contre le spécisme, et non de se contenter de déclarations ponctuelles d'antispécisme noyées dans un flot spéciste.

* Cf. Léo Vidal, «Stérilisation politique ?!», *Sabléro* n°0, Nantes, 1995.

Aujourd'hui des associations se réclamant de la libération animale sans prôner pour autant l'égalité animale, ainsi qu'une partie de la défense animale plus traditionnelle, se repositionnent peu à peu sur des objectifs plus ou moins radicalement abolitionnistes, sans modifier leur discours ni politiser d'aucune façon la question de l'exploitation animale, qu'elles maintiennent au contraire dans l'orbite culturelle naturaliste-réactionnaire. Elles commencent à critiquer la consommation de viande et à se référer timidement aux notions de spécisme ou de libération animale. Libération animale, défense animale, la différence devient difficile à faire : par exemple, Aequalis Animal en France, Gaïa en Belgique, Animal Aid et l'ALF en Angleterre, malgré leurs objectifs affichés, ne sont d'aucun secours direct dans la lutte pour changer le statut moral, social et politique des animaux, pour politiser la question du spécisme, pour réclamer l'extension de l'égalité au delà des frontières de l'espèce humaine. De cela elles ne parlent jamais, et leurs actions n'ont jamais pour but de populariser ces idées.

À l'inverse, quelques organisations (ou collectifs, publications, individu(e)s...), dont nous sommes, se placent explicitement sur ce terrain et luttent avec un discours éthique et politique en accord avec leur but clairement présenté, pour un monde non spéciste, *d'égalité animale* (égalité de considération des intérêts de tou(te)s les individu(e)s sensibles), donc débarrassé de toutes les oppressions et exploitations.

Nous pensons que ce courant a tout intérêt à mettre en avant cette notion d'égalité animale qui dit bien ce qu'elle veut dire. Non pour le simple plaisir de marquer sa différence, mais pour mettre en relief et faire clairement entendre son message. D'où le changement apporté à notre sous-titre.

Egalité animale et antispécisme

La rédaction

Cahiers Antispécistes n° 19 (octobre 2000)

L'idée a été lancée lors des *Estivales pour l'égalité animale*, que l'on devrait insister sur le caractère englobant de la notion d'égalité animale, qui contient plus que la notion d'antispécisme. Parce qu'être pour l'égalité animale, c'est être pour l'égalité de prise en compte des intérêts de tous les animaux, y compris des humains entre eux (et pas seulement contre la discrimination des humain-es envers les non-humains). Ce qui inclut le refus de l'âgisme, du racisme, du sexisme, de la lesbophobie, de l'homophobie et autres formes de discrimination ou exploitation dont sont victimes des humain-es. Cela soulève également le refus des inégalités économiques – dues en particulier au capitalisme – qui génèrent la souffrance de l'ensemble des animaux (les plus riches exploitent les autres).

Côté théorique, l'ensemble des personnes présentes aux Estivales semblaient d'accord ; côté pratique, il nous reste à chacun-e du chemin à faire...

Dans les faits, l'égalité animale apparaît comme une notion générale capable de réunir l'ensemble des luttes contre les injustices tout en laissant à chacune sa spécificité. Les *Cahiers antispécistes* placent leur lutte contre la discrimination dont souffrent les non-humains dans ce cadre.

Brochure éditée par "un réseau contre le spécisme" en nov. 2013
Contact : reseau-antispeciste@poivron.org